DECAP 14PS

DÉCAPANT REVÊTEMENT SPÉCIAUX GÉLIFIÉ

FORMULE SPÉCIALE ININFLAMMABLE

DÉCAPAGE SANS POUSSIÈRE

Peintures au plomb, amiantées, minérale (silicatée, à la chaux...)

SANS SOLVANT

DESCRIPTION

DECAP 14 PS est un décapant pâteux, prêt à l'emploi, ininflammable, sans SOLVANT, destiné à l'élimination des revêtements et peintures au plomb, amiantées ou minérales (silicatées, à la chaux...), même en couches multiples.

PROPRIÉTÉS

DECAP 14 PS se présente sous forme d'une pâte ce qui permet une application sans coulure et en forte épaisseur.

DECAP 14 PS est ininflammable, ne contient ni chlorure de méthylène(DCM), ni n-méthylpyrrolidone (NMP), ni phtalates, ni solvants naphta et autres produits dangereux pour l'environnement.

Sa formulation spécifique permet, par imprégnation et enrobage du support à décaper, de diminuer considérablement les risques de volatilité des poussières d'amiantes, de plomb... dans l'atmosphère et protège ainsi les opérateurs et l'environnement.

MODE D'EMPLOI

DECAP 14 PS s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une spatule, d'une taloche en PVC ou d'un appareil à projeter adapté (pour laquelle une dilution avec 10% d'eau peut être envisagée).

Pour éviter tout risque de contact ou évaporation trop rapide, vous pouvez recouvrir d'un film plastique simple ou d'un papier paraffiné si nécessaire.

Laisser agir 12 à 48 heures en fonction de la nature et l'épaisseur du revêtement.

Eliminer les résidus à l'aide d'un scraper ou d'une spatule.

En extérieur : rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

En intérieur : éliminer soigneusement les résidus puis rincer la surface à l'eau claire à l'éponge ou à la brosse.

NEUTRALISATION

Après rinçage, neutraliser la surface avec NEUTRAL' PIERRE.

Sur le bois, après neutralisation, il est conseillé d'effectuer une application de RAVIV' BOIS suivie d'un rinçage à l'eau claire.

RENDEMENT

1,5 à 2 litres au m² suivant la nature et l'épaisseur du revêtement à décaper.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : gel
Densité : 1.3 + /- 0.05
PH : 14

PRÉCAUTION ET PROTECTION

Ne pas diluer ou mélanger avec un autre produit.

Appliquer à des températures comprises entre 5 et 30 °C.

Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.

HYGIENE ET SECURITÉ

Etiquetage EUROPÉEN.
Produit réglementé : corrosif.
Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

18 LITRES.

STOCKAGE

Il est recommandé de stocker le DECAP 14 PS à l'abri du gel dans un endroit tempéré.

Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite et formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables. Version n°2 du 17/04/2025

DPE
Produits pour le décapage, le nettoyage et la protection
Z.A. du Gifard 3 - CS 10022 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - dpe.contact@abax.eu - **www.dpe.fr**

DECAP *DÉCAPANT REVÊTEMENT SPÉCIAUX GÉLIFIÉ*

14PS

FORMULE SPÉCIALE ININFLAMMABLE

DÉCAPAGE SANS POUSSIÈRE

Peintures au plomb, amiantées, minérale (silicatée, à la chaux...)

SANS SOLVANT

Conformément aux directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et leurs adaptations.

NOTICE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN 374. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de protection latérale conformes à la norme EN 166.
Il est recommandé de porter des vêtements de protection conforme à la norme EN 13034 type 6 ou EN14605 type 3 et 4 EN 13982.



MANIPULATION STOCKAGE

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri du gel.
Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la manipulation.

RISQUE

CORROSIF pour les yeux et la peau.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

DÉCHETS ISSUS DU DÉCAPAGE

Déchets d'activité économique dangereux selon le code de l'environnement R 541-8 décret n°2011-828 du 11 juillet 2011.

PREMIER SOINS

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU : enlever immédiatement les vêtements contaminés puis laver abondamment avec de l'eau. S'il apparait une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION : ne pas faire vomir et appeler un médecin lui montrer l'étiquette.
Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (C.A .P.) centre 15.

INCENDIE

Utiliser des extincteurs à poudre ABC ou BC.
Utiliser de l'eau seulement pour refroidir les récipients exposés au feu.
Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

ÉPANDAGE

Eponger avec un matériau absorbant l'huile.
Ne pas déverser les résidus dans les cours d'eau.

DPE

Produits pour le décapage, le nettoyage et la protection

Z.A. du Gifard 3 - CS 10022 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - dpe.contact@abax.eu - **www.dpe.fr**